
Lettres des représentants du peuple Faure et Tréhouart, envoyés près de Brest et Lorient qui annoncent que les sans-culottes leur ont remis une somme pour concourir à la reconstruction d'un vaisseau, lors de la séance du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794)

Faure (de la Creuse), Bernard-Thomas Tréhouart

Citer ce document / Cite this document :

Faure (de la Creuse), Tréhouart Bernard-Thomas. Lettres des représentants du peuple Faure et Tréhouart, envoyés près de Brest et Lorient qui annoncent que les sans-culottes leur ont remis une somme pour concourir à la reconstruction d'un vaisseau, lors de la séance du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 107;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16646_t1_0107_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

offrent à la République; c'est le montant d'un jour de leur paye.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[*Les représentans du peuple près les ports et côtes de Brest et Lorient au président de la Convention nationale, de Brest, le 4^{ème} jour s.-c. an II*] (24)

Citoyen président

Les sans-culottes composant le premier bataillon de la Réunion, voulant concourir à la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur*, nous ont remis la somme de 675 L 5 s. qu'ils offrent à la République; c'est le montant de leur paye pour le dernier jour des sans-culotides; elle nous a été comptée par le citoyen Chauron chef de ce bataillon actuellement à Lesneven. Nous vous prions, citoyen président, de déposer cette offrande civique sur l'autel de la patrie, elle est une nouvelle preuve des sentiments qui animent ses défenseurs et nous sommes flattés de leur servir d'organes.

Salut et fraternité.

FAURE, TRÉHOUART.

19

Les administrateurs du département de police de Paris donnent le total des détenus à l'époque du 6 vendémiaire, lequel monte à 4 793.

Insertion au bulletin (25).

[*Etat des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, 6 vendémiaire an III*] (26).

Maison de justice du département	565
Petite-Force	261
Pélagie	52
Magdelonnettes	126
Abbaye	38
Bicêtre	729
La Salpêtrière	398
Chambre d'arrêt, à la Mairie	27
Luxembourg	314
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	343
Picpus, faubourg Antoine	74
Les Carmes, rue de Vaugirard	166
Les Anglaises, rue Victor	127
Les Anglaises, rue de l'Oursine	95
Les Anglaises, faubourg Antoine	57
Ecossais, rue des Fossés Victor	78

(23) P.-V., XLVI, 131. *Bull.*, 10 vend. (suppl.); *Moniteur*, XXII, 93; *F. de la Républ.*, n° 8; *J. Fr.* n° 733; *J. Mont.*, n° 152; *M. U.*, XLIV, 106.

(24) C 321, pl. 1340, p. 6.

(25) P.-V., XLVI, 131. *Bull.*, 7 vend.

(26) C 321, pl. 1344, p. 17.

Lazare, faubourg Lazare	290
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	29
Bénédictins Anglais, rue de l'Observat.	68
Maison du Plessis	321
Maison de répression, rue Victor	39
Maison de Coignard, à Picpus	31
Montprin	51
Fermes	—
Caserne des Petits-Pères	111
Caserne, rue de Sève	112
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	72
Vincennes	259

TOTAL GÉNÉRAL 4 793

(Certifié conforme aux feuilles journalières, LECAMUS, METTRIER.)

20

Le représentant du peuple Berlier écrit de Saint-Omer [Pas-de-Calais], le 4 vendémiaire, que le nouveau complot que la Convention nationale vient de déjouer, est en horreur dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais; il pense que ce n'est pas Marseille, ni une section du peuple, qui a pu se souiller d'un tel crime, mais l'ouvrage de quelques meneurs perfides qui trouveront le châtement réservé aux traîtres et aux conspirateurs: il annonce que de tels attentats ne sont point à craindre dans ces départemens, où l'on veut fortement le règne de la justice et le maintien du gouvernement révolutionnaire, et où l'on abhorre l'arbitraire qui, dans ce pays surtout, fit tant de ravages. Une seule chose, dit-il, étoit à craindre, c'étoit la réaction; mais, des résultats heureux assurent qu'il n'y aura point de contre-partie toujours funeste à la tranquillité et à la liberté publique; il n'y aura que le crime de poursuivi et l'erreur pardonnée. Les journaux disent que l'aristocratie relève la tête: ne prendroit-on pas, dit-il, pour le réveil de ce monstre, la sérénité universelle ramenée par le règne de la justice? Voilà, ajoute-t-il, ce qu'il aperçoit dans ces deux départemens, où le 9 thermidor est véritablement une nouvelle ère pour eux: cependant, la partie maritime du Nord n'est pas tout-à-fait dégagée de superstition, mais il espère y apporter remède.

Insertion en entier au bulletin, et renvoi aux comités de Salut public et de Sécurité générale (27).

[*Théophile Berlier, représentant du peuple dans les départemens du Nord et du Pas-de-Ca-*

(27) P.-V., XLVI, 131-132. *Gazette Fr.*, n° 1001; *J. Paris*, n° 8; *J. Fr.*, n° 734; *M. U.*, XLIV, 117.